

le MENJ favorable à un "socle de base" avec les collectivités (réponse à la Cour des comptes)

6-8 minutes

"Il est aujourd'hui possible et nécessaire, comme le préconise la Cour, de capitaliser sur [l]es différentes expériences pour définir un socle numérique de base qui intègre l'ensemble des éléments concourant à la mise en œuvre des usages", estime le MENJ dans une réponse publiée le 8 juillet 2019 par la Cour des comptes. Un rapport critique sur le plan numérique pour l'éducation a été dévoilé le 28 juin ([lire sur AEF info](#)). Le ministère souligne notamment qu'une réorganisation des services de la DNE est en cours et que "le pilotage stratégique des opérateurs se renforce".



"La politique en faveur du numérique éducatif est devenue illisible en tant que politique nationale, inscrite dans un service public", estime la Cour des comptes en conclusion de son rapport sur "[Le service public numérique pour l'éducation, un concept sans stratégie, un déploiement inachevé](#)", publié le 8 juillet 2019. Une version provisoire de ce document avait été dévoilée le 28 juin dernier, critiquant en particulier un plan numérique de 2015 axé sur l'équipement informatique individuel des élèves, "une politique dépassée et inutilement coûteuse". De plus, constate notamment la Cour des comptes, "le ministère ne s'est pas réellement mobilisé

pour former ses enseignants".

Dans sa réponse jointe en annexe du document publié aujourd'hui, le ministère souligne en particulier qu'une réorganisation de la DNE est en cours et qui devrait aboutir à la rentrée prochaine ([lire sur AEF info](#)). Ce chantier doit permettre de "parvenir effectivement à l'approche intégrée et transversale du numérique, telle que préconisée à juste titre par la Cour", souligne le ministère. Il ajoute que "le pilotage stratégique des opérateurs se renforce avec la définition d'une stratégie éditoriale partagée en matière de production et de diffusion de ressources et de services numériques, qui prévoit une gouvernance associée en vue d'un meilleur pilotage".

Administrateur des données, nouvelle stratégie éditoriale

En réponse à la recommandation n° 1 de la Cour des comptes sur la "définition d'un socle numérique de base pour chaque niveau d'enseignement" en lien avec les collectivités concernées, le ministère se dit prêt pour cela à "capitaliser" les expériences passées. Des "guides d'équipement" ont par exemple été conçus avec les collectivités, ainsi que différents référentiels (Carine, Carmo, Wifi) pour "orienter les choix d'investissement" et "encadrer les fonctionnements des services numériques".

Par ailleurs, est prévue à la rentrée scolaire prochaine la nomination d'un "administrateur ministériel des données chargé de la valorisation des données, en lien avec la recherche, pour le pilotage du système éducatif et pour l'enseignement".

En matière de formation des enseignants, la Cour des comptes considère que sur ce sujet "le ministère ne s'est pas réellement mobilisé". La réponse ministérielle mentionne le référentiel Comun-F (compétences métier dans l'utilisation du numérique en formation) qui doit permettre de "dépasser la seule logique de certification, pour rendre compte de la maîtrise progressive de ces compétences numériques professionnelles au cours d'une carrière". L'offre de ressources publiques vers les enseignants devrait être revue pour en faciliter l'accès grâce à une "stratégie éditoriale en cours de revue" et "une large réflexion, déjà lancée, pour faire évoluer les ENT".

Expérimentation du BYOD "à grande échelle"

Concernant l'équipement informatique, le ministère reconnaît la nécessité désormais de "réserver le soutien public aux élèves qui en font la demande, et sur critères sociaux" comme le préconise la Cour des comptes. Il compte ainsi "réorienter son action" en misant sur l'équipement personnel des élèves "avec un ciblage sur les zones rurales et une aide spécifique pour le prêt de matériels aux élèves boursiers". Le principe du BYOD fera l'objet d'une expérimentation "à grande échelle grâce aux crédits du PIA" ([lire sur AEF info](#)).

Le rapport de la Cour des comptes intègre également les réponses des présidents de l'AMF et de l'ADF, qui s'accordent tous deux sur le constat d'un "déploiement du service public du numérique éducatif très disparate et inégal entre les territoires". Selon le ministère, "les plafonds des enveloppes financières dédiées aux différents AAP du plan collèges n'ayant pas été atteints, aucun département ne s'est vu refuser ses projets d'équipements pour des raisons de consommation budgétaire". De plus, pour éviter une trop grande disparité entre collèges urbains et ruraux, une mesure spécifique de 25 M€ a concerné les départements ruraux ([lire sur AEF info](#)).

L'AMF regrette que les efforts sur l'équipement "aient finalement porté, jusqu'alors, davantage sur les collèges malgré l'affichage d'une priorisation en 2012 sur les écoles primaires". Le ministère signale qu'"à l'école primaire une priorité a porté sur les territoires ruraux avec l'AAP 'Écoles numériques innovantes et ruralité', destiné à aider les communes" ([lire sur AEF info](#)) et financé pour 5 M€ en 2017 et 20 M€ en 2018. L'AMF signale par ailleurs que "la question de la dualité entre les ressources pédagogiques sous format papier et sous format numérique reste néanmoins posée et nécessite une réflexion de fond".

2013-2017 : 1 Md€ annoncé par l'État, 300 M€ dépensés

"Les investissements publics en faveur du numérique éducatif ont beaucoup progressé sous l'action conjuguée des trois niveaux de collectivités, pour 2 Md€ de 2013 à 2017, et de l'État, pour 300 M€ sur la même période, alors que son engagement initial était annoncé à hauteur d'1 Md€" ([lire sur AEF info](#)), note la Cour des comptes.

L'effort financier a d'abord concerné les départements "dont la dépense numérique pour les collèges a augmenté de 53 % en cinq ans, atteignant un montant cumulé de 860 M€". Du côté des communes et écoles rurales, le montant cumulé sur cette période est de 383 M€ "mais selon une progression très forte des dépenses de 135 %". Selon la Cour des comptes, les régions qui sont "impliquées depuis plus longtemps dans l'équipement numérique des lycées, ont porté un effort cumulé important de 848 M€, représentant une progression plus modérée de 21 %".

Par élève, cette dépense moyenne des collectivités est en moyenne de 34,5 € pour un écolier en 2017, de 77 € pour un collégien et de 82 € pour un lycéen.